NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/7782
23 février 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 21 FEVRIER 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5637 du 8 décembre 1966, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, la liste des violations de l'espace aérien cambodgien commises par les forces aériennes américano-sud-vietnamiennes durant le mois d'octobre 1966.

Le 1er octobre 1966 :

A 7 h 30, deux avions à réaction ont survolé, à une profondeur de 1 000 mètres environ, le village Anlong Krès, Khum de Daun Tey, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A la même heure, deux avions à réaction ont survolé, à une profondeur de 9 500 mètres environ, le poste de Krabao, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 11 heures, un avion bimoteur a survolé le centre de Snuol, Srok de Snud, province de Kratié;

A 12 h 40, un hélicoptère a survolé à basse altitude la même région;

A 15 h 10, un avion bimoteur a survolé, à une profondeur de 1 000 mètres environ, le village Anlong Krès, Khum de Daun Tey, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

Le 2 octobre 1966 :

A 13 heures, un avion bimoteur a survolé, à basse altitude, la base de Labansiek, Srok de Lumphat, province de Rattanakiri.

Le 6 octobre 1966 :

A 1 h 30, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 2 000 mètres environ, le poste de la Garde provinciale de Koh Sampeou, Khum de Koh Sampeou, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 2 h 20, un avion à réaction a survolé le quartier de Kompong Trach, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 13 heures, un avion d'observation a survolé, à haute altitude, le poste de la Garde provinciale de Khsim, Khum de Khsim, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 23 h 30, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le poste de Angkor Borey, Srok de Prey Krabas, province de Takéo.

Le 7 octobre 1966 :

A 9 h 10, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le village de Preah Sdau, Khum de Trapeang Phlong, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A la même heure, un avion à réaction de type F.105 a survolé, à haute altitude, le poste de Krek, Khum de Krek, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 19 h 10, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, les villages de Krek et Trapeang Pring, Khum de Krek et Trapeang Phlong, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 19 h 45, un avion a survolé les villages de Ampil et Koki, Srok de Romeas Hèk, province de Svay-Rieng;

A 20 h 10, un avion à réaction a survolé le village de Thlok Trach, Khum de Krabao, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham.

Le 9 octobre 1966 :

A 9 heures, trois avions d'observation ont survolé le Phum de Cheam Kravien, Khum de Cheam Kramey, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 11 heures, un avion d'observation a survolé, à basse altitude, le poste de Pich Dar, province de Mondulkiri.

Le 10 octobre 1966 :

A 9 h 50, un avion à réaction de type F.105 a survolé, à basse altitude, le Khum de O-Raing, Srok de O-Raing, province Mondulkiri.

/...

Le 12 octobre 1966 :

A 2 h 15, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 4 000 mètres, le Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 3 heures, un avion à réaction a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 600 mètres environ, le Khum de Angkor Borey, Srok de Prey Krabao, province de Takéo;

A 3 h 15, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 3 000 mètres environ, le poste de Benghi, Srok de Loeuk Dek, province de Kandal;

A 9 h 55, un avion à réaction de type F.105 a survolé, à une profondeur de 3 000 mètres environ, le Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng.

Le 13 octobre 1966 :

A 9 heures, un avion a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 15 000 mètres environ, les villages de Kbal-Damrey, et Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A 9 h 45, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 5 000 mètres environ, le poste de Koh Rokar, Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng.

Le 14 octobre 1966 :

A 9 h 40, un avion d'observation a survolé, à basse altitude, le poste de la Garde provinciale de Khsim, Khum de Khsim, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 10 h 50, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le poste de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

Le 15 octobre 1966 :

A 12 h 35, un avion a survolé, à haute altitude, le centre de Snuol, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 19 h 55, un avion à réaction a survolé le chef-lieu de Snuol, Srok de Snuol, province de Kratié.

/...

Le 16 octobre 1966 :

A 7 heures, trois avions à réaction ont survolé, à haute altitude et à une profondeur de 2 000 mètres environ, le poste de Smach, Khum de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A 9 h 20, un avion du type L.19 a survolé, à une profondeur de 2 000 mètres environ, le poste de la Garde provinciale de Sampeou, Khum de Koh Sampeou, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 12 heures, deux avions d'observation ont survolé, à une profondeur de 4 500 mètres environ, le poste de Lom Kom, Khum de Russey Pok, Srok de Serei Taeut, province de Rattanakiri.

Le 17 octobre 1966 :

A 2 h 10, un avion à réaction a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 3 000 mètres environ, le village de Tuol Kandal, Khum de Koh Sampeou, Srok de Peamchor, province de Prey Véng;

A 2 h 30, un avion a survolé Koh Tonsay, province de Kampot;

A 3 heures, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 2 500 mètres environ, le poste de Benghi, Khum de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dek, province de Kandal;

A 4 heures, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, les villages de Phnom Char et Phnom Borey, Khum de Angkor Borey, Srok de Prey Krabas, province de Takéo.

Le 18 octobre 1966 :

A 10 h 35, deux avions à réaction ont survolé, à haute altitude et à une profondeur de 3 000 mètres environ, le Khum de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dèk, province de Kandal;

A 15 h 20, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le poste de la Garde provinciale de Mésar Thngâk, Khum de Mésar Thngâk, Srok de Svay Teap, province de Svay Rieng;

/...

A 15 h 30, un avion bimoteur a survolé le Khum de Mésar Tnngâk, Srok de Svay Teap, province de Svay-Rieng.

Le 19 octobre 1966 :

A 3 h 45, un avion à réaction a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 8 000 mètres environ, les Khums de Rourg, Mimot et Triek, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 8 h 25, un avion d'observation a survolé, à une profondeur de 600 mètres environ, le quartier de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dèk, province de Kandal.

Le 20 octobre 1966 :

A 2 heures, un avion à réaction a survolé Koh Sès, province de Kampot;

A 8 heures, deux avions à réaction ont survolé le village de Svay Thlab, Khum de Bassak, Srok de Svay Rieng, province de Svay Rieng;

A 11 h 20, trois avions à réaction de type F.105 ont survolé, à haute altitude et à une profondeur de 3 000 mètres environ, le poste de Trapeang Phlong, Khum de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

Le 21 octobre 1966 :

A 6 h 55, un avion de chasse a survolé le chef-lieu de Snuol, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 18 h 30, un avion à réaction a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 3 500 mètres environ, le poste de Koh Rokar, Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 18 h 40, un avion d'observation a survolé, à une profondeur de 1 200 mètres environ, le poste de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dèk, province de Kandal.

Le 23 octobre 1966 :

A 2 h 20, un avion de chasse a survolé le village de Choeung Khlou, Srok de Snuol, province de Kratié.

/...

Le 24 octobre 1966 :

A 2 h 45, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le poste de Trapeang Phlong, Khum de Trapeang Phlong, Srok de Thtaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A 3 heures, un avion à réaction de type F.105 a survolé, à basse altitude, le poste de la Garde provinciale de Svay Angong, Khum de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk, province de Prey-Véng;

A 7 h 15, un avion à réaction a survolé les villages de Koki, Peam Metrey et Batras, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 9 h 15, un avion à réaction de type F.105 a survolé le poste de la Garde provinciale de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk, province de Prey-Véng;

A la même heure, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le village de Choeung Khlou, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 12 h 35, un avion bimoteur a survolé, à haute altitude, le Khum de Kompong Trach, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 24 heures, un avion à réaction a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 1 000 mètres environ, les Khums de Trapeang Phlong et Daun Tey, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

Le 25 octobre 1966 :

A 2 heures, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le poste de la Garde provinciale de Kbal Chrieu, Khum de Khsim, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 11 h 55, un avion d'observation du type L.19 a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 6 000 mètres environ, le poste de la Garde provinciale de Koh Rokar, Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 19 h 45, un avion à réaction a survolé, à une profondeur de 2 000 mètres environ, le poste de Benghi, Khum de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dèk, province de Kandal;

A 20 h 10, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le village de Phnom-Den, Khum de Phnom-Den, Srok de Kirivong, province de Takéo;

/...

A 20 h 15, un avion a survolé Koh Tonsay, province de Kampot;

A 20 h 30, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le village de Lork, Khum de Russey Srok, Srok de Kompong Trach, province de Kampot.

Le 26 octobre 1966 :

A 3 h 5, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le poste de la Garde provinciale de Kbal Chrieu, Khum de Khsim, Srok de Snuol, province de Kratié;

A 10 heures, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le village de Ampil, Khum de Ampil, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 16 h 50, un avion à réaction de type F.100 a survolé, à une profondeur de 1 000 mètres environ, le village de Prek Kandol, Khum de Dar, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 17 h 30, un avion à réaction a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 2 000 mètres environ, le village de Saôm, Khum de Krek, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

Le 27 octobre 1966 :

A 8 heures, un hélicoptère a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 2 000 mètres environ, les villages de Chambak Chitriv et Tanh, Khum de Roung, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 8 h 45, un avion à réaction du type F.100 a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 8 000 mètres environ, le village de Mimot, Khum de Tramoung, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 8 h 50, quatre avions à réaction ont survolé, à haute altitude, le village de Trapeang Sdam, Khum de Ampil, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 9 heures, un avion à réaction a survolé, à haute altitude, le Khum de Chrak Motes, Srok de Svay Teap, province de Svay Rieng;

A 11 heures, deux avions à réaction ont survolé, à une profondeur de 8 000 mètres environ, le village de Deung, Khum de Cheam Kravien, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham.

/...

Le 28 octobre 1966 :

A 8 h 20, un avion à réaction de type F.101 a survolé, à une profondeur de 1 500 mètres environ, le village de Deng, Khum de Dar, Srok de Mimot, province de Kompong-Cham;

A 9 h 25, un avion a survolé, à une profondeur de 1 500 mètres environ, le quartier de Krabao, province de Prey Véng;

A 9 h 30, un avion a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 4 000 mètres environ, le village de Chimorn, Khum de Krek, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A 10 h 25, un avion a survolé, à basse altitude et à une profondeur de 2 500 mètres environ, le village de Koh Rokar, Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, province de Prey-Véng;

A 19 heures, un avion a survolé, à une profondeur de 2 000 mètres environ, le Khum de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham;

A 20 h 15, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le village de Angkor Borey, Khum de Angkor Borey, Srok de Prey Krabas, province de Takéo;

A 20 h 25, un avion à réaction de type F.100 a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 2 000 mètres environ, le Khum de Kaôm Samnâr Krom, Srok de Loeuk Dèk, province de Kandal.

Le 29 octobre 1966 :

A 9 h 15, un avion d'observation a survolé le village de Prey Kdey Ampil, Srok de Romeas Hèk, province de Svay Rieng;

A 13 h 45, un avion à réaction a survolé, à basse altitude, le village de Choeung Khlou et le chef-lieu de Snuol, Srok de Snuol, province de Kratié.

Le 30 octobre 1966 :

A 10 h 15, un avion à réaction de type F.105 a survolé, à haute altitude et à une profondeur de 1 000 mètres environ, le village de Taam, Khum de Daun Tey, Srok de Thbaung Khmum, province de Kompong-Cham.

/...

Le Gouvernement royal a élevé une protestation énergique et indignée contre ces actes de violation commis délibérément par les forces aériennes américano-sud-vietnamiennes à l'encontre du territoire cambodgien et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam prennent les mesures nécessaires pour y mettre fin immédiatement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.
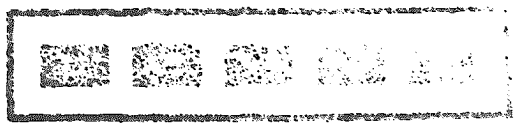
Le Représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH